

# GÉOPOLITIQUE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

UNIVERSITÉ PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS  
L3 ÉCONOMIE-GESTION  
PARCOURS ÉCONOMIE INTERNATIONALE

1

# COURS ET MÉTHODES

- 12 séances de 3 heures :
  - en général le lundi de 17h à 20h00
  - précisément 17h05 à 18h25 // pause // 18h35 à 19h50
  - sauf le lundi 11 novembre 2024,
  - → **rattrapage** le mercredi 27 novembre de 11 à 14h
- Vecteurs d'information :
  - le cours magistral, et « *seul le prononcé fait foi* »
  - site perso, sur lequel sera mis en ligne le pdf tiré de ce cours
- Modes d'interaction :
  - adresse e-mail dédiée : [prof@gpeco.fr](mailto:prof@gpeco.fr)
  - en fin de chaque cours, 2 sujets type à préparer et 2 documents à lire ou étudier dans l'intervalle
  - examen oral les mardi 14 (matin & après-midi), mercredi 15 (matin) et jeudi 16 (matin) janvier 2025
  - **examen anticipé pour les étudiants nord-américains** le mardi 10/12 en fin d'après-midi



# PLAN DU COURS

Chapitre	Parties et approche thématique	Cours
1. Introduction : définition et contours de la géopolitique de l'économie mondiale	1.1. De quoi va-t-on parler ?	n°1
	1.2. Histoire de la géopolitique	n°2
	1.3. Géopolitique dans l'histoire des empires	n°3
2. La compétitions entre les États pour les ressources principales	2.1. La géopolitique des énergies fossiles	n°4
	2.2. La géopolitique de l'électricité	n°5
	2.3. La géopolitique des ressources minières	n°6
	2.3. La géopolitique des ressources alimentaires	n°7
3. D'une crise à l'autre : les Etats en première ligne	3.1. Les crises du système financier	n°8
	3.2. De la crise sanitaire à l'affrontement géostratégique	n°9
	3.3. La crise du commerce international	n°10
4. Le contrôle des actifs clés de l'économie	4.1. Les infrastructures d'échanges portuaires et aéroportuaires	n°11
	4.2. L'espace	n°12
	4.3. Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications	

# RAPPEL DU COURS M.08.

## L'EXPRESSION DE LA PUISSANCE

M.08. L'expression de la puissance économique par les états

- l'état, défini par ses fonctions régaliennes (justice / police ; diplomatie / défense) n'a pas de nécessité de se préoccuper d'économie au-delà de l'obtention du consentement à l'impôt, et de son prélèvement
- mais la pratique de l'état (total) moderne est tout autre ...

L'économie et le droit au service de la puissance

- les États peuvent exploiter leurs ressources économiques dans le but de conforter ou d'étendre leur puissance géostratégique
- ils emploient ainsi par exemple les embargos ou les sanctions économiques contre des états des personnes « ennemies » (cf. Cuba, Russie, Iran ...)
- ou des restrictions au commerce de certaines catégories de marchandises
- ils utilisent des normes sanitaires ou environnementales pour établir des barrières non-tarifaires
- les normes anti-concentration peuvent être utilisées à des fins d'affaiblissement d'opérateurs économiques étrangers
- et le *lawfare* (de « *Law Warfare* ») est utilisé par certains États (ex. USA) pour conforter leur leadership économique et technologique

# RAPPEL DU COURS N°8,

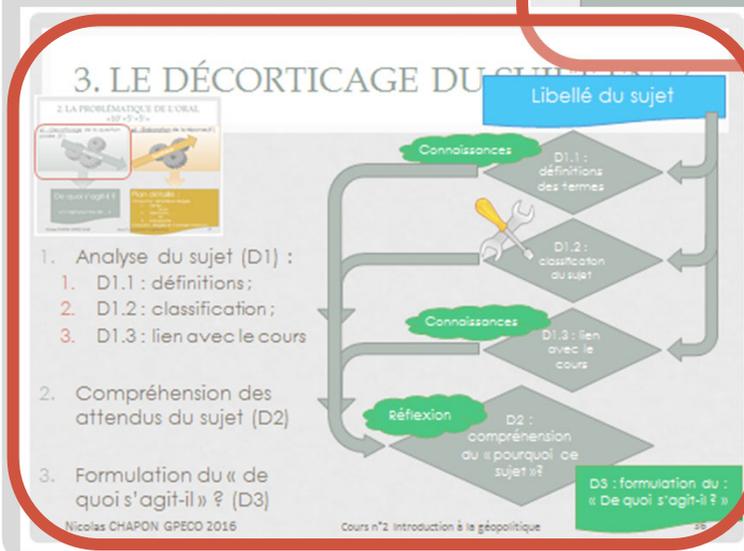
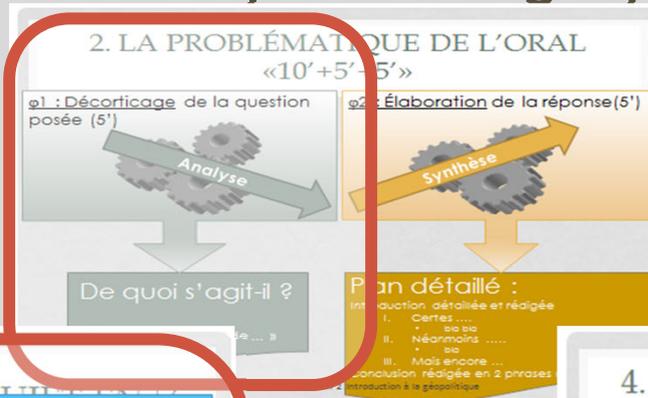
## 3.2. De la crise sanitaire à l'affrontement géostratégique

- une crise sanitaire et une crise des systèmes de santé publique :
  - la problématique médicale au départ devient sujet de santé publique
  - les états prennent des mesures sanitaires internes, mais en compétition externe
- mesures sanitaires des états → transformation en crise économique
  - de nombreux effets récessifs : perte de  $K_a$  de  $W$ , de débouchés, hausse coûts
  - récession globale : -12% Sud Europe, -6% Nord E, -3% USA, Chine à l'équilibre
- en réaction, des décisions étatiques contradictoires
  - soutien conjoncturel, laxisme monétaire et budgétaire, plans de relance
  - compétition pour se positionner sur la sortie de crise : développer un vaccin, capter des doses de vaccin, et mettre son économie en état de rebond
- la sortie de crise pourrait rebattre durablement les paramètres économiques mondiaux :
  - les économies des états et les secteurs éco ont été inégalement touchés
  - des paramètres économiques sont dégradés (dette, prévention, viscosité)
  - → croissance potentielle d'états et du monde durablement affaiblie ?
  - découplage accru entre USA/Chine et UE, à la suite des choix de celle-ci

# SUJETS PROPOSÉS POUR S'ENTRAÎNER

Propositions de sujets pour vous entraîner :

- S15 : « *La gestion d'une crise sanitaire peut-elle faire abstraction de l'économie ?* »
- S16 : « *Juridictions et puissance géopolitique.* »



GPECO Cours n°09 :

# D16 : LA CARTE POLITIQUE DE L'AFRIQUE

Continent clairement délimité et homogène sur le plan physique :

- Méditerranée au Nord, avec le Maghreb
- Océan Atlantique à l'Ouest
- Mer Rouge et Océan Indien à l'Est
- 30,37Mkm<sup>2</sup>, 3 fois l'Europe, 2,75 x la Russie
- équatorial et tropical

Population en très forte dynamique :

- nombreuse, 1,4 GHab équivalent à la Chine ou à l'Inde
- en très forte croissance numérique (+30 MHab par an)

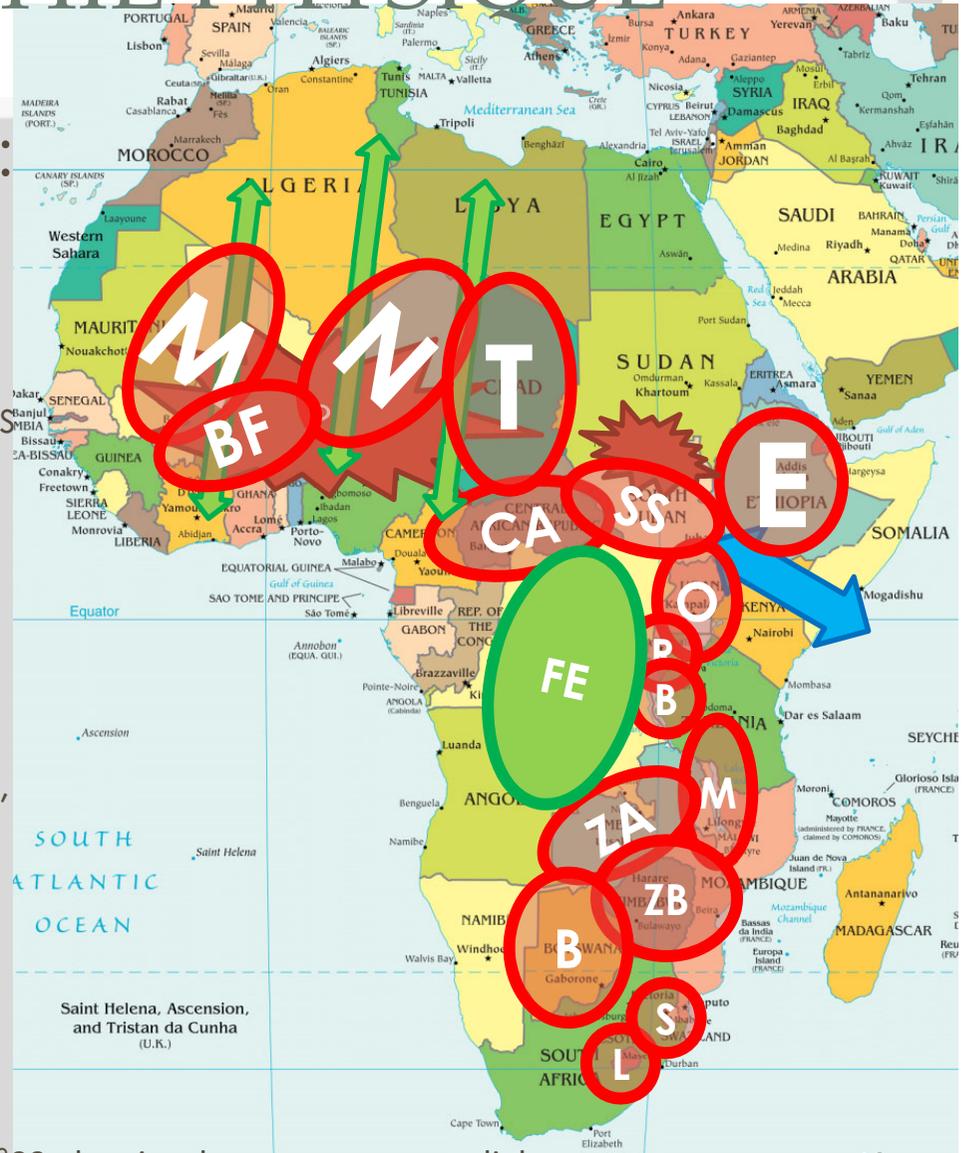
Divisions politiques encore très marquées

- 54 états reconnus
- difficultés des États à contrôler leur territoire, leurs frontières, leurs populations et leurs ressources naturelles
- fréquence des situations de guerre (internes et externes : états ≠ nations)
- pauvreté endémique

# D16. GÉOGRAPHIE PHYSIOUE

En Afrique 16 états enclavés :

- trois zones d'états enclavés :
  - zone de l'Afrique de l'Ouest & du Centre, anciennement Fr
  - Afrique de l'Est et « zone des grands lacs »
  - Afrique Australe
- caractéristiques :
  - zone sahélienne : passage N-S, trafic cocaïne, armes & migrants
  - Grands Lacs : climat plus favorable, fort potentiel humain (IDH), mais handicap du clivage ethnique
  - Afrique Australe : très fort potentiel humain et extractif ...
    - ... mais la « décolonisation interne » n'est pas soldée.



## M.09 : LES PAYS DU NORD DE L'AFRIQUE

Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/hab PPA	Observation
Djibouti	Djibouti	0,96	3,3	-	IDH, de 0,5
Érythrée	Asmara	3,5	0,7	4,5	IDH, de 0,5
Éthiopie	Addis-Abeba	111,0	1,1	2,8	IDH, de 0,5
Sud-Soudan	Djouba	10,6			IDH < 0,4, guerre
Soudan	Khartoum	43,5	0,75	4	IDH < 0,4
Égypte	Le Caire	105,3	3,71	13,02	
Libye	Tripoli	6,9	7,12	19,60	Partition E/W
Tunisie	Tunis	11,8	3,45	12,50	
Algérie	Alger	44,5	4,30	13,00	
Maroc	Rabat	37,4	3,63	9,04	Délim° frontière Sud ?
Mauritanie	Nouakchott	4,2	1,3	6,4	
Sénégal	Dakar	17,5	1,6	2,6	
Mali	Bamako	21,7	0,8	2,5	
Niger	Niamey	23,5	0,6	1,3	
Burkina-Faso	Ouagadougou	21,0	0,8	2,4	
Tchad	N'Djamena	16,1	0,6	0,8	

## M.09 : LES PAYS DE L'OUEST DE L'AFRIQUE

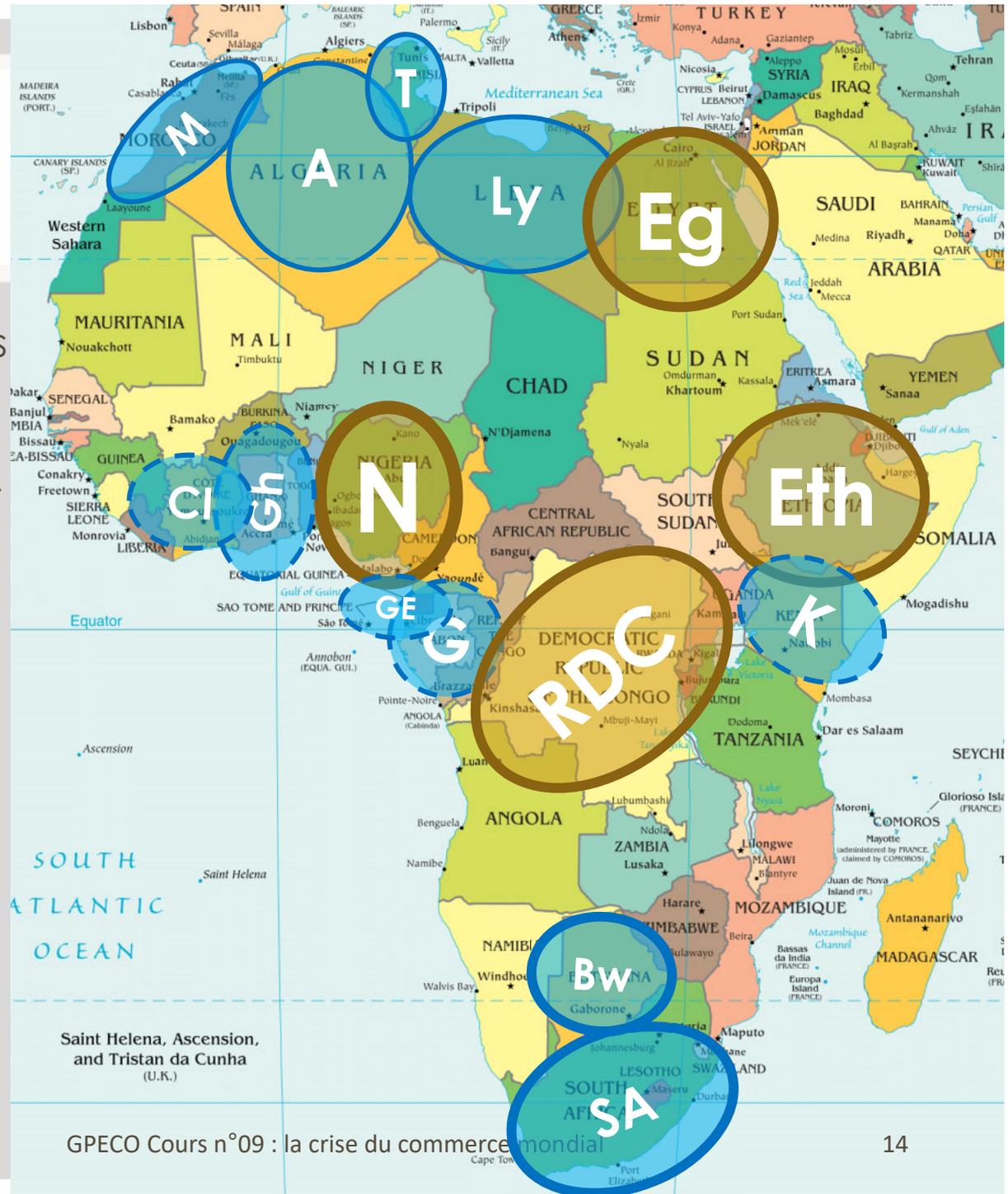
Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/hab PPA	Observation
<b>Gambie</b>	Banjul	2,2	0,8		Enclavée / Sénégal
<b>Guinée-Bissau</b>	Bissau	1,8	0,9		
<b>Guinée</b>	Conakry	13,6	1,6		
<b>Sierra-Leone</b>	Freetown	8,9	0,4		
<b>Liberia</b>	Monrovia	5,1	0,8		
<b>Côte d'Ivoire</b>	Yamassoukro	29,4	2,7	4,9	
<b>Ghana</b>	Accra	34,6	2,2		
<b>Togo</b>	Lomé	9,3	1,0	1,6	
<b>Bénin</b>	Porto Novo	13,3	1,4		
<b>Nigéria</b>	Abuja	230,9	1,6	4,7	Pétrole, mais parti°
<b>Cameroun</b>	Yaoundé	30,1	1,5		
<b>Sao Tome</b>			2,6		
<b>Guinée Équatoriale</b>	Malabo	1,4	7,0		IDH = 0,6 ; pétrole
<b>Gabon</b>	Libreville	2,4	8,4		IDH = 0,7 ; pétrole
<b>Congo Brazzaville</b>	Brazzaville	5,4	2,5		
<b>Congo Kinshasa</b>	Kinshasa	109,7	0,6		
<b>Angola</b>	Luanda	39,0	2,3		
<b>Namibie</b>	Windhoek	2,6	4,7	9,0	

## M.09 : LES PAYS DE L'EST DE L'AFRIQUE

Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/ha b PPA	Observation
Somaliland	Hargeisa	6,2	~0,5	-	Non reconnu
Puntland	Garowe	4,3			Pas de revendic°
Somalie	Mogadiscio	17,0	0,6		
Kenya	Nairobi	57,0	2,0		
Ouganda	Kampala	49,3	1,0		
Rwanda	Kigali	12,7	1,0		
Centrafrique	Bangui	5,5	0,4		
Burundi	Gitega	11,9	0,2		
Malawi	Lilongwe	21,2	0,7		
Tanzanie	Dodoma	62,1	1,2		
Zambie	Lusaka	19,6	1,4	3,8	
Mozambique	Maputo	27,2	0,6		
Zimbabwe	Harare	14,5	1,6		
Botswana	Gaborone	2,3	7,2		Ressources minières
Afrique du Sud	Pretoria	61,5	7,0	14,0	
Lesotho	Maseru	2,0	0,9	1,1	
Swaziland					

# D16 : LA CARTE DE L'AFRIQUE

- 4 géants démographiques fragiles
- quelques économies plus développées ... mais tout aussi fragiles



# M09. LA GÉOSTRATÉGIE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Premier champ d'application : le contrôle physique et militaire d'infrastructures d'échanges.

Ex1 développé, dans le champ matériel : **histoire du canal de Suez** du XIX<sup>ème</sup> à nos jours.

Ex2 synthétique, dans le champ immatériel : le difficile « lâcher prise » du gouvernement fédéral des **USA sur le cœur du réseau Internet**

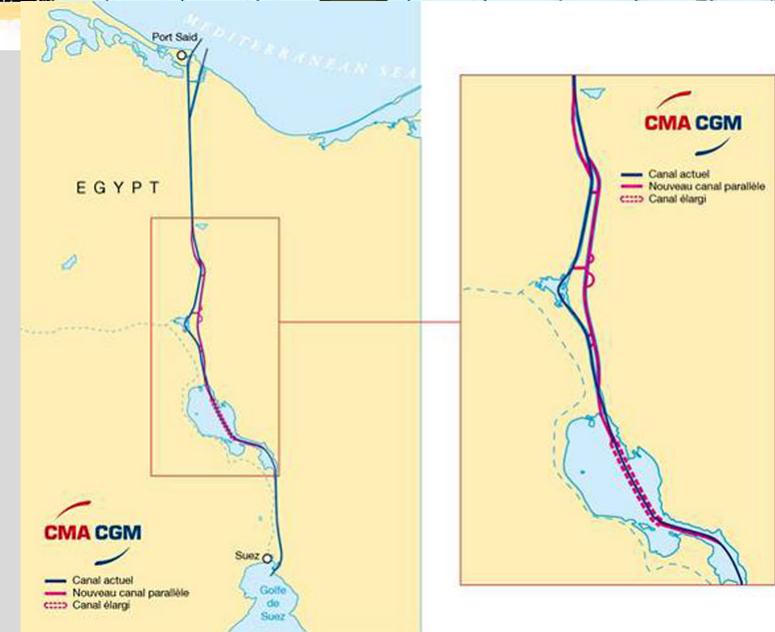
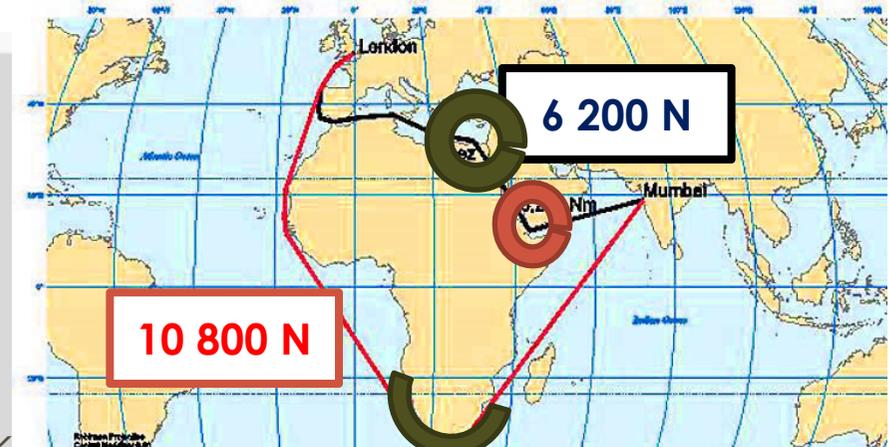
(développé plus loin dans la géopolitique des télécoms).

# M09. LA GÉOSTRATÉGIE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Ex1 (matériel) : histoire du canal de Suez au XIXème :

- idée évidente au vu de la géographie
- 1869 inauguration du projet français
- intérêt immédiat pour l'empire Brit<sup>a</sup> : sécuriser la route des Indes
- 1875 : rachat UK de la dette égyptienne
- 1882 : sécurisation par des troupes UK
- 1917 : chute empire Ottoman ↗ ctrl Fr-UK
- 1956/07 : nationalisation sans indemnité, intervention militaire Franco-Britannique
- 1967/06 : guerre de 6 jours → bloqué
- 1975 : récupération par l'Égypte et réouverture 2 ans après la GK
- 2015/07 : élargissement du canal, inauguré en grande pompe (militaire)
- et sécurisation militaire du détroit de BeM

En bref, le Canal de Suez...  
... c'est une affaire d'état.



# M09. LE CANAL DE SUEZ AUJOURD'HUI

## Gestion du canal moderne :

- autorité du canal de Suez (SCA), créé à la nationalisation en 1956
- établissement public égyptien, doté de la personnalité morale
- perçoit un droit de passage (de l'ordre de 5G€ pour 21 000 passages en 2017, soit environ 250k€ par passage), 3<sup>ème</sup> source de devises du pays
- en contrepartie de l'entretien de la voie navigable et de la signalisation, et de services de pilotage (guidage, gestion du trafic) et autres services portuaires

## Limitation des droits Egyptiens sur le Canal :

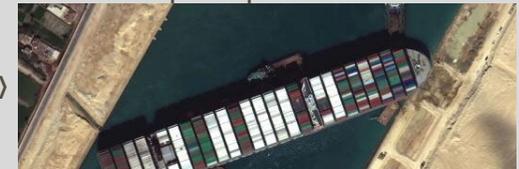
- convention de Constantinople (1888), entre les puissances de l'époque : « libre circulation, même en temps de guerre, à tout navire de commerce et de guerre, sans distinction de pavillon »
- plusieurs fois violé dans l'histoire

## Mais l'Égypte dispose de quelques moyens d'action ...

- ex. rétorsions sur la circulation maritime à l'été 2017, au pic de la crise entre le Qatar et l'Arabie Saoudite
- rétention 100j du porte container Ever Given jusqu'à indemnisation de la SCA / échouement du 23 mars 2021
- baisse de 60% du trafic depuis les attaques Houties en mer rouge, par solidarité avec le Hamas à Gaza

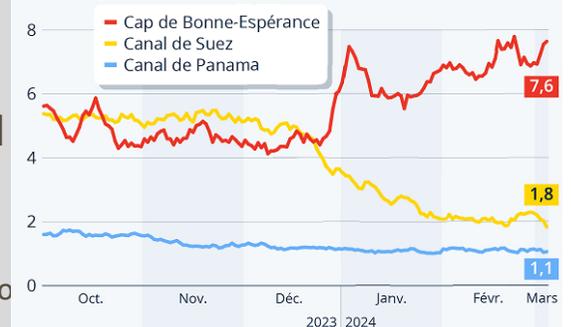
Le lundi 25 novembre 2024

GPECO Cours n°09 : la crise du commerce mo



## Les attaques en mer Rouge perturbent le commerce mondial

Volume du commerce de transit quotidien par voie/détroit, en millions de tonnes (moyenne mobile sur 7 jours)



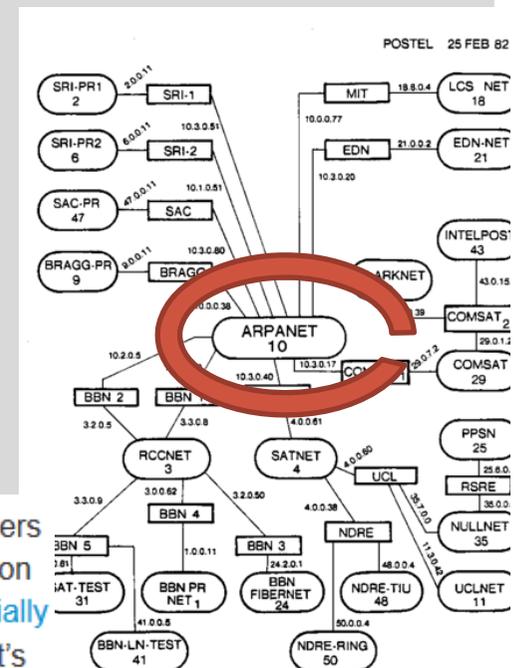
Sources : UN Global Platform, PortWatch (FMI)

# M09. LA GÉOSTRATÉGIE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Ex2 (immatériel) : le difficile « lâcher prise » US sur le cœur du réseau Internet :

- 1960' : émergence des premiers réseaux dans les laboratoires de la défense US (*Defense Advanced Research Projects Agency, DARPA*)
- 1975 : il passe sous le contrôle de la *defense communication agency*
- années 80 : protocole TCP/IP, ARPANET encore au cœur
- 1983 : séparation des réseaux militaire / civil
- 1992 : fin du financement par le DoD
- 1998 : la gestion du réseau passe sous tutelle de l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*), association contrôlée par le département du commerce US
- 2001 : lois sur le terrorisme → renforcement du contrôle gouvernemental sur les cœurs de réseaux et les artères
- 2000' : contestation de la suprématie US par # états
- 1<sup>er</sup> oct 2016 : fin du contrat US.NTIA/ICANN => **vers une OI ?**

Today, 1 October 2016, the contract between the Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) and the United States Department of Commerce National Telecommunications and Information Administration (NTIA), to perform the Internet Assigned Numbers Authority (IANA) functions, **has officially expired**. This historic moment marks the transition of the coordination and management of the Internet's unique identifiers to the private-sector, a process that has been committed to and underway since 1998.



# M09. LA GÉOSTRATÉGIE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

2<sup>ème</sup> champ d'application : le contrôle physique et militaire de zones stratégiques pour leurs richesses ou leurs position.

Ex3 développé, sur les rivalités relatives aux zone économiques et stratégiques : l'appropriation de la **mer de Chine méridionale** par la Chine

Ex4, pour mémoire, sur l'accès à la mer : Irak, **Chott-el-Arab**, Koweït & Iran

Autres exemples à étudier, non détaillés dans le cours :

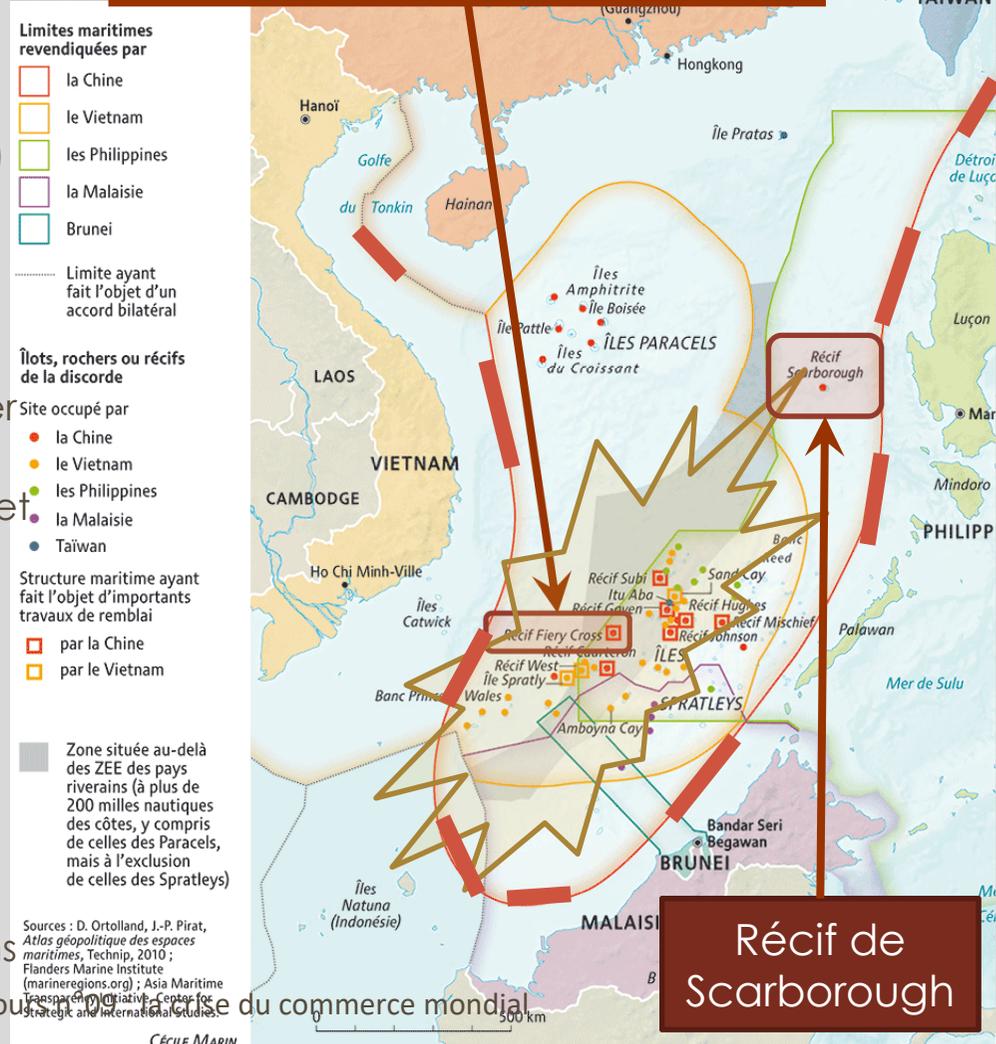
- le contrôle des **richesses pétrolières de la Cyrénaïque** (Libye), rivalités entre le gouvernement de Tripoli (+Turquie) et l'armée du général Haftar (+Égypte)
- la prise de **contrôle par la Turquie du nord de la Syrie et de l'Irak** : zone militaire tampon, richesses pétrolières et renforcement de la domination hydraulique

# M09. LA GÉOSTRATÉGIE L'ÉCONOMIE

Ex3 (zone) : l'appropriation par la RPC de la mer de Chine méridionale.

- 1947 : ligne des 9 traits (RdC/RpC)
- 1982 : adhésion à la convention de Montego Bay, notion de ZEE (+ ratif<sup>o</sup> 1996)
- 80' revendications larvées
- 90' : dynamisme économiques, revendications explicites / #états
- 2000' constructions de bases +/- militaires sur les ilots → ce qui va repousser et flouter les lignes
- 2013 : déclaration de Xi Jinping sur le projet OBOR (*one belt one road*), dont la « langue de buffle » constitue l'une des bases
- 2016/07 : arbitrage favorable aux Philippines par la CrArbitrageLH
- rejet par la Chine → *statu quo* ...
- ... et poursuite de l'appropriation
- traversée régulière de la zone par flottes US ou autres états occidentaux → tensions

Le lundi 25 novembre 2024



GPECO Couverture maritime du commerce mondial

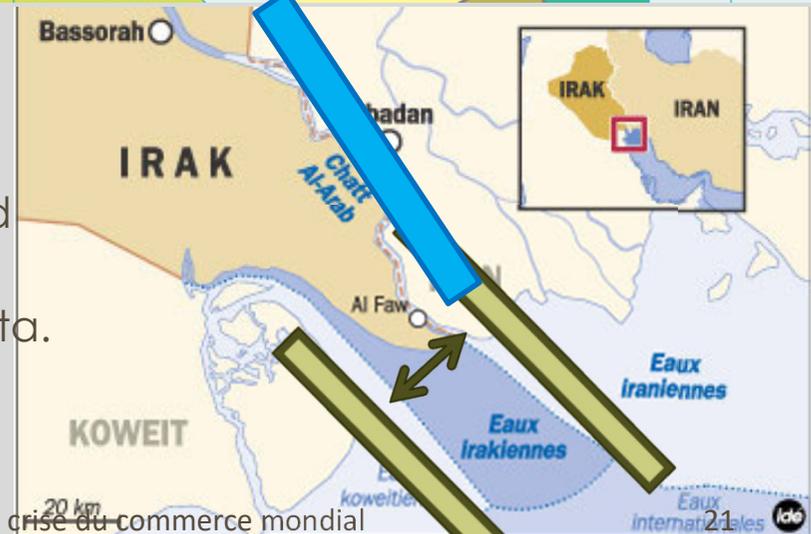
CÉCILE MARIN

# M09. LA GÉOSTRATÉGIE AU SERVICE DE L'ÉCO

Ex4 (accès à la mer) : Irak, Chott-e Koweit & Iran.

- à la stabilisation des frontières post WWII, accès à la mer ambigu pour l'Irak
- façade maritime réduite et « dominée » par les états voisins
- confluent (Chot-el-Arab) frontalier de l'Iran
- 80' : guerres Iran-Irak
- 1990-91 : 1<sup>ère</sup> guerre du golfe
- 92-2002 : guerre larvée USA/Irak
- 2003 : 2<sup>ème</sup> guerre du golfe
- fin 2000' : majorité Chiite au Gvt de Bagdad & province de Bassorah
- activisme Pasdaran sur l'eau et dans le delta.

→ concrètement, l'Iran, bien que sous sanctions internationales, domine cet accès à la mer



# M09. LA GÉOSTRATÉGIE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Au bilan, le contrôle étatique direct (physique et militaire) s'applique à de nombreux cas :

- infrastructures d'échanges :
  - canaux interocéaniques
  - moyens d'échanges physiques (oléoducs ou gazoducs, terminaux, moyens d'intermodalité, ports et aéroports )
  - systèmes immatériels d'interconnexion (Internet) ou de géo-positionnement (GPS)
- zones stratégiques pour leurs richesses ou leurs position:
  - détroits : Bab-el-Mandeb, Bosphore, Suez
  - zones riches en hydrocarbures (pétrole ou gaz)
  - appropriation de zones maritimes de pays tiers ou internationales (mer de Chine méridionale)
  - etc.

# COURS N° 09 :

2. La compétition entre les États pour les ressources principales
3. D'une crise à l'autre, les états en première ligne
  - 3.1. Les crises du système financier
  - 3.2. De la crise sanitaire à l'affrontement géostratégique
  - 3.3. La crise du commerce international
    - 3.3.1. L'épuisement du modèle multilatéral de l'OMC
    - 3.3.2. La nécessité, ressentie par la zone euro-atlantique, d'un rééquilibrage en sa faveur de la dynamique de la mondialisation
    - 3.3.3. L'aboutissement contrasté de quelques grands traités bilatéraux de libre-échange
    - 3.3.4. Crise du commerce et retour du protectionnisme direct

### 3.3.1. L'ÉPUISEMENT DU MODÈLE MULTILATÉRAL DE LIBÉRALISATION

L'OMC n'est plus « l'aile marchante » du commerce mondial :

- sous l'égide du GATT, abaissement des barrières douanières (1950-1995) entre les principales économies
- prise du relais par l'OMC à partir des années 90' :
  - ouverture des marchés (accord de Marrakech) et extension géographique
  - lancement (novembre 2001) du cycle de Doha (au Qatar) pour parfaire l'intégration commerciale mondiale
- mais élargissement progressif de l'OMC (de qq dizaines d'EM à > 160), divergence manifeste des intérêts des états (OCDE, émergents ...) :
  - mise en avant du statut d'émergent pour s'affranchir des obligations d'ouverture des marchés, de protection de la propriété intellectuelle, de limitation des interventions étatiques (cf. groupe de Cairns)...
  - croissance économique de la Chine, qui devient le 1<sup>er</sup> exportateur mondial, tout en étant accusée de biaiser avec les règles de l'OMC
  - l'échec du cycle de Doha devient patent dès 2008 : l'OMC a atteint les limites de son modèle (multilatéral) et ne parvient plus à masquer les égoïsmes étatiques & les intérêts commerciaux divergents de ses membres.

➔ Stratégie de contournement par des accords bilatéraux ou régionaux.

### 3.3.1. L'ÉPUISEMENT DU MODÈLE MULTILATÉRAL DE LIBÉRALISATION

Un système globalement à l'arrêt :

- La **neutralisation de l'OMC** par le PotUS en décembre 2019 :
  - un mécanisme de règlement des différends (MRD) à 2 niveau :
    - un organe de règlement des différends : un panel consensuel par affaire
    - un organe d'appel (OA) composé de 7 juges
  - le blocage américain de la nomination des juges neutralise l'OA :
    - la nécessité de renouveler les juges en 2019, bloqué par le Pdt Trump
    - faute d'OA, la clé de voûte de l'OMC est rendue inopérante
    - acceptation par le PotUS Biden de la nomination de la nouvelle DG de l'OMC en 2021, mais toujours pas d'organe d'appel ...
- malgré les espoirs liés à l'élection du Pdt J Biden en 2020 :
  - le mouvement n'est plus porté par l'Occident (UE + USA) mais l'Asie
  - son organe principal de promotion et supervision, l'OMC est hors jeu
  - secteur soumis aux rapports de forces bruts entre les états
- risque de prolongation du blocage à la suite des élections USA

## 3.3.2. LA CRISE DU LIBRE-ÉCHANGE

La nécessité et l'opportunité d'un rééquilibrage de la mondialisation en leur faveur, ressenties par les dirigeants la zone euro-atlantique :

- rassemblées, les économies de l'UE et des USA représentent encore :
  - près de la moitié (18 620 + 16 480) du PIB mondial (75 845 T\$), mais en nette diminution ;
  - 800M consommateurs, 12%/popula° seulement, mais au niveau de vie le plus élevé
- mais impression partagée d'un certain déclassement en tendance :
  - seulement ¼ du commerce international (cf. tx de croissance PIB, commerce maritime)
  - crainte que les nouvelles normes commerciales se définissent *de facto* en Asie
  - balance commerciale en baisse : UE presque à l'équilibre en 2015 (-45G€, mais -400G€ en 2022), USA en phase de stabilisation (-650G\$, en 2015, -1 000G\$ en 2022)
- prise en compte des réactions de plusieurs états à la crise : mesures protectionniste disséminées, plus défavorables aux occidentaux
- conviction partagée par les dirigeants USA + UE que
  - si les normes étaient établies sous leur leadership dans les zones Pacifique et/ou Atlantique,
  - alors elles pourraient avoir la « masse critique » pour devenir les normes mondiales et ainsi « embarquer la Chine » dans des règles plus favorables aux « intérêts occidentaux ».

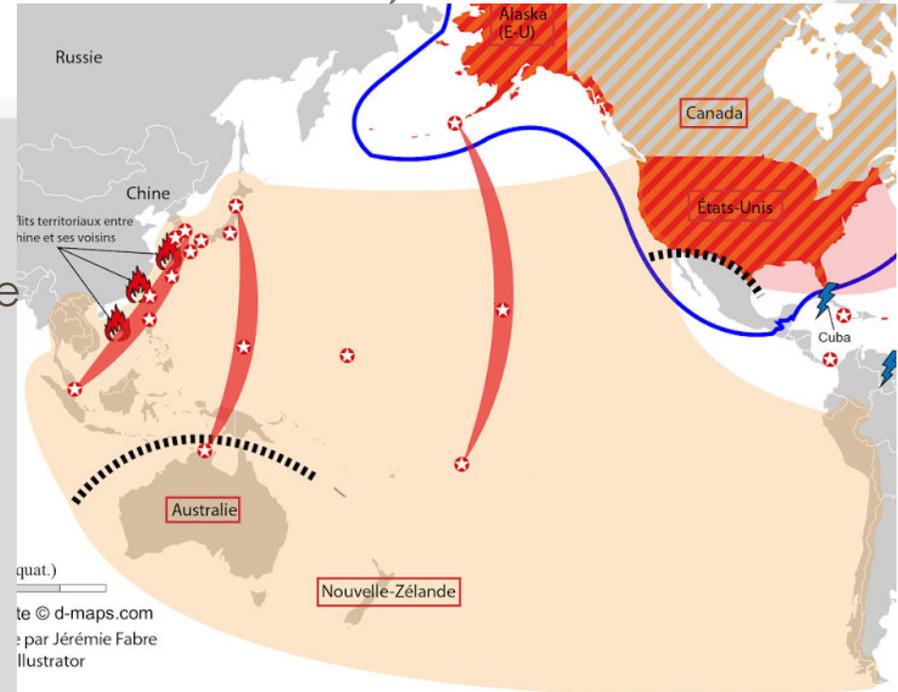
Autres motivations :

- conforme aux idées libérales des dirigeants (ou des technocrates) US et UE
- effet d'émulation avec # autres ZLE et entre zones Pacifique & Atlantique.

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LA MODE DES GRANDS TRAITÉS, LE TPP

Le *Trans-Pacific Partnership (TPP)* :

- traité **multilatéral** de **libre-échange** ;
- extension successive d'un traité initial de 2005 (Chili, NZ, Singapour & Brunei, ) P-4
- rejoints par Australie, Pérou, Viêt-Nam, USA et Malaisie (2010), puis Canada, Japon et Mexique (2011)
- englobe 40% du PIB mondial ainsi que des échanges commerciaux ;
- s'insère dans la stratégie US de « pivot » vers l'Asie ... mais sans la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Corée du Sud
- contenu classique :
  - **convergence réglementaires** visant à réduire les barrières non tarifaires dans la plupart des secteurs de l'économie (interventions de l'état, corruption, industrie)
  - **normes minimales dans certains domaines** sensibles (droits des travailleurs, environnement, propriété intellectuelle)
  - **mécanismes arbitraux de règlement des contentieux** entre les investisseurs (sociétés privées étrangères) et les états hôtes.



### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LA MODE DES GRANDS TRAITÉS, LE TPP

Aboutissement des négociations du TPP en 2016 : victoire à la Pyrrhus :

- accord technique des MinFin des 12 états le 5 octobre 2015
  - signature du traité le 12 février 2016
  - restait à ratifier le traité par les parlements nationaux
  - dès début 2016, la perspective s'éloigne : pas de majorité au Congrès
  - décision du Pdt BO de ne pas présenter le texte avant le 20 janvier 2017
- l'accord a été rejeté par le Pdt Trump, dès le 23 janvier 2017.

Effet d'émulation négatif vis-à-vis du TTIP

Néanmoins en vigueur :

- Australie, Canada, Japon, Mexique, NZ
- Singapour & VN



### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LA MODE DES GRANDS TRAITÉS, LE CETA

L'aboutissement du traité CETA fin 2016 :

- CETA pour *EU-Canada Comprehensive Economic & Trade Agreement*, ou accord économique et commercial global (AECG)
- convictions de deux parties de leur intérêt mutuel à l'accord :
  - Canada : atténuer la dépendance / US + dépasser l'ALENA (devenu EAUMC)
  - UE : trouver relais de croissance externes et corriger des points défavorables
- négociation UE (DG commerce) & État fédéral canadien
- nouvelle génération d'accords dits « approfondis » :
  - coopération réglementaires sur de nouveaux champs
  - propriété intellectuelle (PI) : reconnaissance de > 170 IGP européennes par le Can (1<sup>ère</sup> brèche dans cette position du groupe de Cairns(\*)), gestion des DA
  - suppression de la double certification à des normes différentes (équipements électriques, jouets ...)
  - ouverture des marchés publics au niveau fédéral et local
  - unification et encadrement des mécanismes de règlement des contentieux (aussi bien ctx entre états qu'entre investisseurs privés et états parties).

(\*) : club des pays fortement exportateurs de produits agricoles : Australie, Canada, Afrique du Sud et pays d'Amérique du Sud.

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LA MODE DES GRANDS TRAITÉS, LE CETA

Négociations bouclées fin 2013, signé le 30/10/16 par les exécutifs canadiens et européens... restait à le ratifier.

Le **processus** étant le suivant :

- accord des parlements « fédéraux » :
  - parlement européen le 15 février 2017
  - institutions canadiennes entre janvier et mai 2017
- ratification en cours par les 38 parlements nationaux ou régionaux européens (14 états l'ont ratifié, dont l'AN française en juillet 2019 ... **mais pas le Sénat français ; rejeté** par le Parlement chypriote en août 2020)

Principes retenus pour l'entrée en vigueur du traité

- dès le 21 septembre 2017 : tout ce qui relève des compétences exclusives de l'UE (90% du contenu de l'accord)
- mais après ratification pour le reste ... **c'est-à-dire jamais**

**Applicabilité** du CETA sur le Royaume-Uni / BrExit :

- non applicable dès le BrExit, selon le droit international
- mais accord cité en exemple par les responsables politiques UK ...à suivre

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Le TTIP, intitulés équivalents :

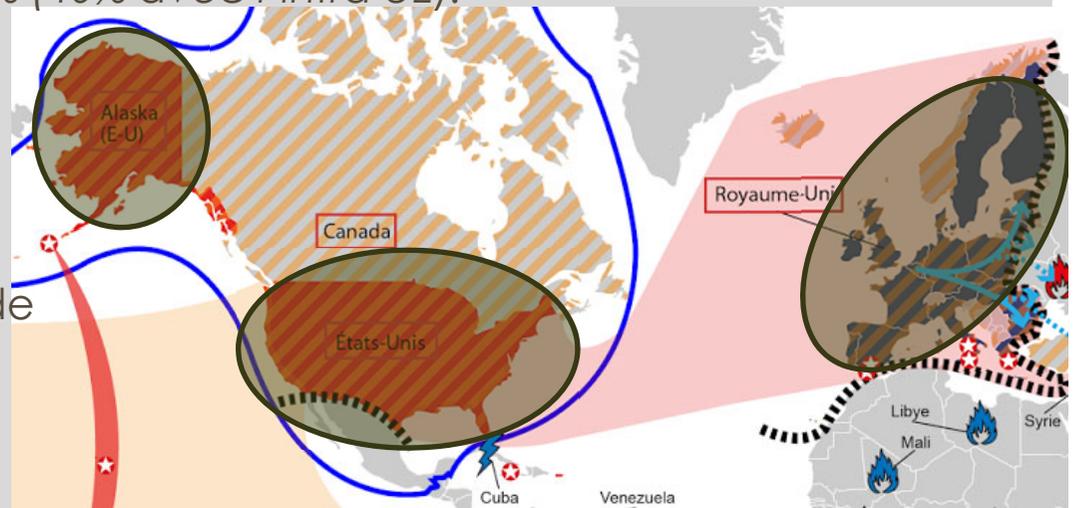
- *Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP), PTCl en Fr*
- *= TAFTA, pour transatlantic free trade agreement ou encore grand marché tran<sup>atl</sup>*

Assiette d'application :

- *entre l'UE (représentée par la commission européenne)*
- *et les USA (représentée par la présidence US)*
- *soit un PIB total de 36,7T\$ (50% du PIB mondial)*
- *et exportations de 3,4T\$, soit 26% (40% avec l'intra UE).*

Contexte du lancement du projet de TTIP :

- constat (cf. supra), de l'épuisement du mode OMC
- volonté partagée des parties de reprendre le leadership de la convergence économique



### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Situation de l'avancement des négociations du TTIP :

- idée latente dans les 90', formulée aux alentours de 2007 → groupe de travail technique de faisabilité, négociations formellement lancées en 2013
- mandat du Conseil de l'UE (unanimité) & du Parlement européen (majorité) donné à la Commission, en juin 2013
- objectifs classiques :
  - augmenter l'activité commerciale grâce au *win-win* du libre-échange
  - en réduisant tous les obstacles résiduels : baisser les tarifs douaniers, sécuriser les investisseurs, démanteler les barrières non tarifaires
- idée sous-jacente : mieux négocier que son partenaire pour attirer la prospérité à soi
- le processus poursuit sa phase « technocratique »
- 15<sup>ème</sup> cycle de réunions, figé depuis l'élection US de novembre 2016 (début octobre 2016)
- ... quelques discussions techniques, mais plus aucun élan politique !

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Négociations au **contenu classique**, couvrant l'essentiel du champ commercial, répartis en 3 piliers & de nombreux chapitres :

- **améliorer l'accès aux marchés** : droits de douane, ventes de services, marchés publics, règles d'origine
- **coopération réglementaire** : cohérence réglementaire *ex ante*, réduction des obstacles techniques au commerce, sécurité alimentaire & facilitation de la mise en conformité aux normes techniques
- **nouvelles règles** : développement durable (travail et environnement), accès à l'énergie, formalités douanières, accès PME, Propriété Intellectuelle & IGP, contentieux Investisseur-État et État-État

Mais des **exemptions**, notamment à la demande de l'UE :

- protection des intérêts de sécurité : exemption marchés de défense
- protection de la santé des consommateurs en matière alimentaire
- libre choix d'organisation des services publics
- exclusion de l'audiovisuel (exception culturelle « à la française »).

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Le reproche de l'opacité des négociations UE/USA :

- classiquement, les négociations commerciales sont réalisées « en mandat fermé » et en 3 phases :
  - préparation par les administrations, dans une tradition de discrétion
  - signature par les autorités de l'exécutif des # pays
  - ratification des traités par les parlements, en mode « à prendre ou à laisser »
- seule particularités du TTIP : état fédéral US / construction originale UE
- mais conjonction de 3 « vents contraires » :
  1. évolution de la société vers plus d'exigence de transparence
  2. duplicité des politiques & contestation des idées libre-échangistes
  3. activisme professionnel et organisé d'ONG et d'intérêts privés
- publication le 9/10/2014 par la Commission européenne du mandat de négociation reçu de la part du Conseil UE & du Parlement. Puis compte rendu régulier sur l'avancement des cycles de négociation
- → asymétrie des positions entre le négociateur US et EU !

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Une asymétrie stratégique sur les objectifs du traité :

- vu des USA, pur pragmatisme géopolitique et économique :
  - vers le grand public, les citoyens, le congrès : TTIP = *Made in America & US Jobs*
  - dans les *think tanks* et les administrations de Washington : arrimer l'Europe dans une « OTAN économique » = destins liés, mais sous *leadership US*
- vu de l'UE, l'idéalisme libéral :
  - modélisation du gain de quelques % de croissance et de pouvoir d'achat
  - conviction que la prospérité est proportionnelle au niveau de libéralisation

Asymétrie dans la connaissance du jeu adverse (cf. supra)...

... mais aussi dans la gouvernance de la négociation :

- entre l'UE : **# niveaux de filtre** entre l'administration négociatrice (DG commerce) et la souveraineté (États, Parlement, Commission européenne ...)
- et les USA : **lien direct** négociateur-Président (le « délégué au commerce », ou *US Trade Representative*, est rattaché au SG de la présidence US)

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Des craintes exprimées par des ONG activistes,  
et relayées par des hommes politiques opportunistes.

Les craintes classiques des secteurs actuellement protégés :

- secteur agroalimentaire UE (protégés par la PAC, des norme sanitaires et parfois des tarifs douaniers)
- secteur financier : asymétrie entre les états membres de l'UE / USA sur # paramètres : maîtrise des taux de changes, l'application de la régulation ...
- propriété intellectuelle : dans les deux sens, excès de la brevetabilité (logiciel, vivant), contre affaiblissement des spécificités culturelles.

Et inquiétude de fond au sujet des mécanismes de règlement des litiges : perte de souveraineté des états.

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

#### Les mécanismes de règlement des litiges

- intitulés : « règlement des différends entre les investisseurs et les états » (RDIE) ou *Investor State Dispute Settlement (ISDS)*  
= point de cristallisation des oppositions au TTIP
- craintes principales exprimées par les opposants au traité :
  - que les grandes multinationales puissent infléchir les politiques des états (condamnation financières → gel réglementaire)
  - inégalité PME // grands groupes
  - et au final, que leurs intérêts & le champ du traité n'aboutisse à affaiblir les protections dont bénéficie « modèle social de l'UE »
- mais les exemples inverses sont plus fréquents :
  - cas Philip Morris contre Australie et contre Uruguay (paquets neutres = expropriation de la marque) : gain des états dans les deux cas
  - bilan de 25 ans d'ISDS au Canada : 30 cas, 13 procédures achevées, 7 gains de l'état fédéral, 6 des sociétés, pour 150M\$ (en 25 ans).

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Les *ISDS*, point de cristallisation des oppositions au TTIP :

- mécanisme classique des traités bilatéraux d'investissement (TBI)
- prévoient 4 garanties pour sécuriser les investisseurs contre :
  - la discrimination (entre l'investisseur et les entreprises locales)
  - l'expropriation (des actifs de l'investisseur par une autorité publique)
  - l'inéquité (des autorités judiciaires locales vis-à-vis de l'investisseur)
  - et la spoliation des transferts de capitaux (rapatrier les bénéfices)
- motivation par défaut :
  - crainte de conflit d'intérêt des juridictions locales de l'état d'accueil
  - tandis que les instances de l'OMC ne traitent que les litiges entre états, et n'ont jamais réussi à créer des mécanismes accessibles aux sociétés
- d'où la préférence pour les instances arbitrales :
  - neutralité et objectivité de l'arbitrage qui rétablit un certain équilibre I/État
  - peines financières uniquement (protection contre le risque pénal étranger).

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE NAUFRAGE DU TTIP

Les *ISDS*, point de cristallisation des oppositions au TTIP :

- sur le plan technique :
  - ISDS = « mécanisme cadre » prévu au traité, à laquelle les investisseurs peuvent faire appel
  - prévoient à l'avance un certains nombres de principes et de règles
  - et, parfois, créer des instances dédiées : cours permanentes d'arbitrage (proposition UE dans le cadre du TTIP)
- rien d'exceptionnel :
  - ces mécanismes existent depuis plus de 50 ans, dans presque tous les TBI (au nombre > 3 200, dont 1 400 entre un ou plusieurs états de l'UE et un état tiers, dont 150 TBI avec ISDS auxquels la France est partie)
  - les sociétés européennes étant les plus nombreuses à y faire appel (plus de 300 sur moins de 600 cas)
  - les États gagnent un peu plus (42% des cas) que les sociétés (31%).

### 3.3.3. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : UNE PISTE POUR LES ISDS AVEC LE CETA

Face à la peur des ISDS, la solution nouvelle du traité CETA.

Historique de ce point dans les négociation UE-Canada :

- initialement, prévoyait un mécanisme d'ISDS classique
- mais prise de conscience des oppositions (ONG, lobbies, parlement Wallon)
- volonté de trouver une solution pour aboutir
- → mise en place d'un **tribunal permanent pour les investissements** : l'*Investment Court System (ICS)*.

Principes de fonctionnement retenus :

- un tribunal permanent, composé de 15 juges (5 Can, 5 UE, 5 autres)
- des formations de jugement tiré au hasard parmi les 15 juges
- une formation d'appel
- des règles procédurales inspirées de celles de l'OMC et du CIRDI(\*) dont transparence, neutralité et délai de rendu des jugements.

Evidemment soumis à la ratification car compétence des états de l'UE

→ entrée en vigueur différée.

(\*) : centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), *International Center for Settlement of Investment Disputes (ICSID)*, organe de la banque mondiale qui propose un cadre de travail, des méthodes et des règles de conciliation ou d'arbitrage.

### 3.3.4. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE RETOUR DU PROTECTIONNISME

Les effets des bouleversements de 2017 :

- un ralentissement brutal de « l'intégration par les traités », mais rien ne prouve que ce processus soit terminé
- le **BrExit, preuve que l'intégration à l'UE est réversible** :
  - handicape les négociations de l'Europe : départ de l'un des pays les plus libre-échangiste, ce qui pose au passage le problème des dispositions les plus ambitieuses du texte en cours de négociation
  - mais à défaut d'application du droit UE, l'UK pourrait demander à l'Europe, un « *grand traité de libre échange comme le CETA* »
  - et l'UK a le même besoin vis-à-vis des tiers (Canada, Japon)
  - aboutissement du processus UK, envers et contre tout :
    - après le faible soutien parlementaire dont avait bénéficié Theresa May
    - le PM UK bénéficie à/c décembre 2019 d'un mandat et d'une majorité
    - volonté initiale de rendre effectif le BrExit dès le 31/01/2020 => fin 2020
    - BrExit négocié avec un accord à minima, résultats contrastés

## 3.3.4. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE RETOUR DU PROTECTIONNISME

Les effets des bouleversements de 2017 :

- les réticences du POTUS (*President Of The United States*) DT :
  - exprimées de manière théâtrale avec le retrait du TPP
  - mais ne change rien à l'un des principaux problèmes de l'économie US : le déficit de la balance commerciale
- plusieurs modes d'actions US pour rééquilibrer les échanges :
  - de nouveaux traités pour égaliser les relations :
    - contestation par les USA de l'accord ALENA dès l'investiture de DT
    - ouverture d'un cycle de négociations tripartites
    - finalement, accord USA, Mexique Canada (AEUMC) le 30/09/2018
    - rare alignement avec le Congrès US qui durcit et endosse l'accord (2019)
  - le retour des droits de douane avec UE et Chine :
    - un moyen de mettre l'adversaire en situation d'incertitude et/ou de défensive
    - un argument de négociations dans tous les domaines

### 3.3.4. LA CRISE DU LIBRE ÉCHANGE : LE RETOUR DU PROTECTIONNISME

Un système globalement à l'arrêt :

- relance dans le cadre de l'ASEAN de l'idée du TPP :
  - 2020-11-15 : signature du traité RCEP, avec la Chine, sans USA ni Inde
- malgré les espoirs liés à l'élection du Pdt J Biden en 2020 :
  - le mouvement n'est plus porté par l'Occident (UE + USA) mais l'Asie
  - secteur soumis aux rapports de forces bruts entre les états
  - poursuite du découplage des économies
    - guerre des semi-conducteurs et des puces informatiques
    - sanctions économiques « Occident / Russie »
- l'UE relance le traité commercial avec le Mercosur :
  - lancé en 1999, aboutissement d'un accord technique signé en 2019
  - peu d'avancées depuis lors
  - réticences françaises, italiennes, peut-être des Pays-Bas
  - accord politique Commission – Mercosur le 6 décembre 2024
  - pour les ratifications, passer en force en scindant la partie commerciale de la partie politique?

# OUVERTURE & TRAVAIL PERSONNEL ...

Comment se préparer ?

À la fin de chaque cours, je vous propose, de manière totalement facultative et personnelle, deux types de travaux :

- deux sujets type à creuser ... et au début de la séance suivante, on fait un corrigé rapide d'un des sujets (à l'oral, évidemment), possibilité de m'envoyer par mail vos travaux à [prof@gpeco.fr](mailto:prof@gpeco.fr) :
  - S17 : « **Qui contrôle le canal de Suez ?** »
  - S18 : « **Crise du libre échange et croissance mondiale.** »
- deux documents à lire pour la prochaine fois :
  - D17 : un article sur le dérèglement du commerce maritime
  - D18 : la carte de l'océan glacial Arctique

# D18 : LA RÉGION DU PÔLE NORD

## Frontières négociées, revendiquées et potentielles dans l'Arctique

- Mentaliser chaque pays riverain
- la longueur de son trait de côte
- sa dépendance
- son ouverture à l'Océan glacial Arctique ...

